

## À quoi sert le formulaire?

Utilisez ce formulaire si vous avez déjà présenté une Demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2022-2023, et si votre bureau d'aide financière vous demande de fournir des renseignements sur votre conjointe ou conjoint avant de traiter votre demande.

## Documents requis

La documentation à fournir est indiquée aux rubriques où elle est requise.

## Remise du formulaire

Téléversez le formulaire dûment rempli en vous connectant au site Web du RAFEO et en allant à votre demande. Utilisez ensuite la bouton « Imprimer ou téléverser les documents ». Vous pouvez également retourner le formulaire sur papier selon l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessous :

### Si vous étudiez en Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui au bureau d'aide financière de votre école.

### Si vous étudiez à l'extérieur de l'Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui à la Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4<sup>th</sup> Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

## Date limite

Votre bureau d'aide financière ou le Ministère doit recevoir le formulaire et tous les documents requis (le cas échéant) au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études 2022-2023.

## Vous avez des questions?

### Si vous étudiez en Ontario :

Communiquez avec le bureau d'aide financière de votre école.

### Si vous étudiez à l'extérieur de l'Ontario :

Communiquez avec le Ministère : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4<sup>th</sup> Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Services téléphoniques de renseignements généraux :  
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

- Téléphone : 1 807 343-7260
- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
- ATS : 1 800 465-3958

## Section A : Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

### Renseignements personnels sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'immatriculation scolaire  
de l'Ontario (NISO), s'il y a lieu :

Nom de famille :

Prénom :

### Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Code postal :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

### Renseignements sur l'école de l'étudiante ou de l'étudiant

Quel est le nom de l'école que vous prévoyez fréquenter ou que vous fréquentez  
présentement pour votre période d'études en 2022-2023?

Numéro d'étudiant(e) de votre école :

### Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

Je sais que ma demande RAFEO sera évaluée en fonction des renseignements sur ma conjointe ou mon conjoint fournis dans ce formulaire. Je serai lié(e) par les déclarations que j'ai signées dans ma demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2022-2023.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

Date:

Jour Mois Année

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins de l'administration et du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), conformément à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels et aux déclarations de consentement que vous avez signées figurant sur votre demande. Le ministère des Collèges et Universités administre et finance le RAFEO en vertu du pouvoir juridique énoncé dans votre demande. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, communiquez avec le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 (téléphone : 807 343-7260).

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## Section B : Situation actuelle de l'étudiante ou de l'étudiant

Cochez le **PREMIER** énoncé qui décrit votre situation actuelle.

**200**  **Je suis marié(e)**

Documents requis :

Vous devez fournir une photocopie de votre certificat de mariage. Contactez votre bureau d'aide financière si vous ne pouvez pas fournir ce document.

**210**  **Je vis en union de fait**

Union de fait :

Vous vivez en union de fait si vous et votre conjointe ou conjoint de fait :

- avez habité ensemble dans une relation conjugale depuis au moins trois ans sans interruption à compter de votre premier jour de classes, ou
- vous habitez ensemble dans une relation conjugale plus ou moins permanente et élevez un enfant dont vous êtes tous les deux les parents naturels ou adoptifs.

Documents requis :

Vous devez fournir un affidavit signé par vous et votre conjointe ou conjoint attestant que :

- vous et votre conjointe ou conjoint vivez ensemble dans une relation conjugale hors mariage depuis au moins trois ans sans interruption ou
- vous et votre conjointe ou conjoint vivez ensemble dans une relation conjugale hors mariage plus ou moins permanente et élevez un ou des enfants dont vous êtes tous les deux les parents naturels ou adoptifs.

## Section C : Résidence en Ontario de l'étudiante ou de l'étudiant

Cochez le **PREMIER** énoncé qui décrit le mieux votre situation actuelle quant à la résidence.

**300**  **J'ai habité en Ontario pendant toute ma vie.**

**305**  **À compter de la date du début de vos études, l'Ontario est la dernière province dans laquelle vous avez habité (ou vous aurez habité) pendant au moins 12 mois de suite sans compter les mois d'études à temps plein au collège ou à l'université.**

Études collégiales ou universitaires à temps plein :

Vous êtes aux études collégiales ou universitaires à temps plein si vous suivez au moins 60 % d'une charge de cours complète (ou au moins 40 % d'une charge de cours complète si vous avez une invalidité permanente, ou une invalidité persistante ou prolongée)

**310**  **Ma conjointe ou mon conjoint a habité en Ontario pendant toute sa vie.**

Une conjointe ou un conjoint :

Une conjointe ou un conjoint est la personne avec laquelle vous êtes marié(e) ou la personne avec laquelle vous vivez en union de fait.

**315**  **À compter de la date du début de vos études, l'Ontario est la dernière province dans laquelle ma conjointe ou mon conjoint a habité (ou aura habité) pendant au moins 12 mois de suite sans compter les mois d'études à temps plein au collège ou à l'université.**

**325**  **J'habite en Ontario et l'un des énoncés suivants est exact :**

- J'ai habité au Canada pendant moins de 12 mois de suite.
- Ma conjointe ou mon conjoint a habité au Canada pendant moins de 12 mois de suite.
- Ma conjointe ou mon conjoint et moi n'avons pas habité dans une province canadienne pendant 12 mois de suite

Documents requis : Voir à la page suivante la documentation supplémentaire requise.

**330**  **J'habite en Ontario, ET aucun des énoncés précédents ne s'applique à moi**

Documents requis :

Selon les renseignements sur la résidence que vous avez fournis, vous n'êtes pas résident de l'Ontario.

Veillez également fournir la documentation supplémentaire indiquée à la page suivante.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si vous avez coché la rubrique **325** ou **330** à la section C de la page précédente, vous devez fournir les documents indiqués ci-dessous.

Documents requis :

Imprimez et remplissez un Formulaire d'antécédents de résidence au Canada de l'étudiante ou de l'étudiant et du conjoint, disponible sur le site Web du RAFEO.

Si votre résidence est établie en fonction de celle de votre conjointe ou conjoint, vous devez également fournir la documentation à l'appui suivante :

- Si votre conjointe ou conjoint est résident permanent : une photocopie valide du recto et du verso de sa carte de résidence permanente. Si votre conjointe ou conjoint n'a pas de carte de résidence permanente, veuillez fournir une photocopie d'un des documents suivants :
  - la Fiche relative au droit d'établissement de la conjointe ou du conjoint
  - la Confirmation de résidence permanente de la conjointe ou du conjoint
  - le document de vérification du statut de la conjointe ou du conjoint.

Vous devez aussi fournir une attestation de la date d'entrée de la conjointe ou du conjoint au Canada, si elle ne figure pas sur les autres documents fournis.

- Si votre conjointe ou conjoint est une personne protégée, veuillez fournir une photocopie valide d'un des documents suivants :
  - le document de vérification du statut de la conjointe ou du conjoint
  - la lettre de décision (avis de décision) de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada de la conjointe ou du conjoint
  - l'Attestation de statut de personne protégée (délivrée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013) de la conjointe ou du conjoint
  - le Titre de voyage de réfugié de la conjointe ou du conjoint.

Vous devez aussi fournir une attestation de la date d'entrée de la conjointe ou du conjoint au Canada, si elle ne figure pas sur les autres documents fournis.

---

## Section D : Renseignements sur les enfants

Remplissez cette section si vous avez des enfants à charge.

Enfant à charge :

On considère comme enfant à charge un enfant dont vous et votre conjointe ou conjoint êtes les parents naturels ou adoptifs, qui habite avec vous pendant au moins 50 % de votre période d'études et qui :

- est âgé de moins de 18 ans ou
- est célibataire et est âgé de 18 ans ou plus et
  - fréquente l'école secondaire et suit au moins 60 % d'une charge de cours complète ou
  - fréquente un collège ou une université à temps plein et a terminé ses études secondaires depuis moins de six ans (si l'enfant a déménagé pour aller aux études et que vous êtes séparé(e) ou divorcé(e), vous devez être le parent avec lequel l'enfant a habité en dernier); ou
  - a un handicap et est entièrement à votre charge.

Si l'enfant a occupé un emploi rémunéré à temps plein pendant 24 mois de suite et ne fréquentait pas l'école secondaire, le collège ou l'université à temps plein, l'enfant n'est pas considéré comme dépendant.

Pour qu'un enfant de plus de 18 ans soit considéré comme entièrement à charge, toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

- Il est célibataire et vit avec l'étudiante ou l'étudiant;
- En raison d'un handicap mental ou physique, il dépend des autres pour ses besoins personnels et ses soins; et
- L'enfant est visé par des déclarations d'impôt de l'étudiante ou de l'étudiant ou de la conjointe ou du conjoint et l'Agence du revenu du Canada le considère comme entièrement à la charge de l'étudiante ou de l'étudiant aux fins de l'impôt.

**Combien d'enfants à charge dans chaque groupe d'âge ci-dessous habiteront avec vous (et votre conjointe ou conjoint, le cas échéant) pendant votre période d'études de 2022-2023?**

**400 Enfants âgés de 0-11 ans :**

Indiquez les détails sur vos enfants à charge à la page suivante.

**410 Enfants âgés de 12 ans ou plus sans handicap :**

Aucun détail n'est requis.

**411 Enfants âgés de 12 ans ou plus ayant un handicap :**

Indiquez les détails sur vos enfants à la page suivante.

Documents requis :

Si l'enfant est âgé de moins de 18 ans, vous devez présenter :

- la lettre de crédit d'impôt pour personnes handicapées ou l'avis de détermination de votre compte de l'ARC ou de celui de votre conjointe ou conjoint indiquant que l'ARC a accepté que l'enfant avait un handicap et était à votre charge ou à celle de votre conjointe ou conjoint; ou
- des documents fournis par un médecin ou un autre professionnel de la santé agréé qui indiquent clairement ce qui suit :
  - le fait que l'enfant a handicap,
  - le nom et les coordonnées du médecin ou du professionnel de la santé réglementé.

Si l'enfant est âgé de plus de 18 ans, vous devez fournir la documentation suivante :

- la lettre de crédit d'impôt pour personnes handicapées ou l'avis de détermination de votre compte de l'ARC or de celui de votre conjointe ou conjoint indiquant que l'ARC a reconnu cet enfant comme entièrement à charge;

---

## Détails sur les enfants

Si vous avez indiqué un nombre d'enfants à la rubrique 400 ou 411, remplissez la section ci-dessous. Si vous avez plus de cinq enfants, inscrivez les détails demandés sur une feuille distincte que vous joindrez à votre demande.

Documents requis :

Attestation de la date de naissance de l'enfant

Vous devez fournir une attestation de la date de naissance de chaque enfant. Les documents suivants peuvent servir de preuve:

- un copie du certificat de naissance de l'enfant;
- une déclaration de naissance vivante;
- le Certificat de statut en vertu de la *Loi sur les Indiens*

S'il vous est impossible de soumettre l'un ou l'autre de ces documents, communiquez avec votre bureau d'aide financière.

Suite à la page suivante

### Premier enfant à charge

**730 Prénom :**

**731 Nom de famille :**

**732 Date de naissance :**

Jour Mois Année

**733 Frais de garde (garderie, gardienne ou gardien) pendant votre période d'études de 2022-2023 :**

Ne pas inclure les coûts couverts par d'autres fonds gouvernementaux (p. ex. les subventions de services de garde d'enfants).

### Deuxième enfant à charge

**735 Prénom :**

**736 Nom de famille :**

**737 Date de naissance :**

Jour Mois Année

**738 Frais de garde (garderie, gardienne ou gardien) pendant votre période d'études de 2022-2023 :**

Ne pas inclure les coûts couverts par d'autres fonds gouvernementaux (p. ex. les subventions de services de garde d'enfants).

### Troisième enfant à charge

**740 Prénom :**

**741 Nom de famille :**

**742 Date de naissance :**

Jour Mois Année

**743 Frais de garde (garderie, gardienne ou gardien) pendant votre période d'études de 2022-2023 :**

Ne pas inclure les coûts couverts par d'autres fonds gouvernementaux (p. ex. les subventions de services de garde d'enfants).

---

**Quatrième enfant à charge**

**745 Prénom :**

**746 Nom de famille :**

**747 Date de naissance :**

Jour Mois Année

**748 Frais de garde (garderie, gardienne ou gardien) pendant votre période d'études de 2022-2023 :**

Ne pas inclure les coûts couverts par d'autres fonds gouvernementaux (p. ex. les subventions de services de garde d'enfants).

**Cinquième enfant à charge**

**750 Prénom :**

**751 Nom de famille :**

**752 Date de naissance :**

Jour Mois Année

**753 Frais de garde (garderie, gardienne ou gardien) pendant votre période d'études de 2022-2023 :**

Ne pas inclure les coûts couverts par d'autres fonds gouvernementaux (p. ex. les subventions de services de garde d'enfants).

---

**Section E : Renseignements sur la conjointe ou le conjoint**

Conjointe ou conjoint :

Votre conjointe ou conjoint est la personne avec laquelle vous êtes marié(e) ou la personne avec laquelle vous vivez en union de fait.

**905 Prénom de la conjointe ou du conjoint :**

**900 Nom de famille de la conjointe ou du conjoint :**

**903 Date de naissance de la conjointe ou du conjoint :**

Jour Mois Année

**902 Code postal de la conjointe ou du conjoint :**

Si votre conjoint ne réside pas au Canada, entrez XXXXXX.

**215 Quelle est la date de votre mariage ou du début de votre union de fait?**

Jour Mois Année

Union de fait :

Vous vivez en union de fait si vous et votre conjointe ou conjoint de fait :

- avez habité ensemble dans une relation conjugale depuis au moins trois ans sans interruption à compter de votre premier jour de classes, ou
- vous habitez ensemble dans une relation conjugale plus ou moins permanente et élevez un enfant dont vous êtes tous les deux les parents naturels ou adoptifs.

**915 Est-ce que votre conjointe ou conjoint a un numéro d'assurance sociale (NAS)?**

- oui  
 non

**910 Si vous avez coché « oui », indiquez le NAS ci-dessous.**

**945 Quelle est la date à laquelle votre conjointe ou conjoint a cessé de fréquenter une école secondaire à temps plein?**

Mois Année

Élève qui fréquente une école secondaire à temps plein

Un élève qui fréquente une école secondaire à temps plein est une personne inscrite à au moins 60 % du programme ordinaire d'une école secondaire.

**925 Quelle sera la situation de votre conjointe ou conjoint au début de votre période d'études de 2022-2023?**

- Étudiante ou étudiant à temps plein dans un collège ou une université – répondez aux rubriques 935 et 940.

Études à temps plein dans un collège ou une université :

Vous êtes aux études à temps plein au collège ou à l'université si vous suivez au moins 60 % d'une charge de cours complète (ou au moins 40 % si vous avez un handicap permanent).

- Salarié(e)  
 Autre (précisez)

**935 Est-ce que votre conjointe ou conjoint suivra un programme d'une durée d'au moins 12 semaines?**

- oui  
 non

**940 Quel est le nom de l'école postsecondaire que votre conjointe ou conjoint fréquentera?**



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## Renseignements sur le revenu de la conjointe ou du conjoint

Inscrivez le montant de la déclaration de revenus du Canada de 2021 de votre conjointe ou conjoint. Si elle ou il n'a pas produit de déclaration pour 2021, estimez le montant. Inscrivez le montant en dollars seulement; N'indiquez pas les cents, et n'entrez pas de points ni de virgules. Si le montant n'est pas applicable ou est négatif, inscrivez un zéro (0).

### 955 Votre conjointe ou conjoint compte-t-il toucher des prestations d'assistance sociale ou un soutien du revenu d'un ou de plusieurs des programmes suivants pendant votre période d'études 2022-2023?

- Assurance-emploi
- Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- L'Ontario au travail
- Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

oui

non

Si vous avez coché « oui », passez à la rubrique 996.

### 996 Source du revenu (cochez toutes celles qui s'appliquent)

- Assurance-emploi
- Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- Programme Ontario au travail
- Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

Documents requis :

Fournissez une preuve du revenu du gouvernement reçu par votre conjointe ou conjoint pendant votre période d'études (ou au plus tôt le mois précédant le début de votre période d'études) :

- Pour les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada : relevé bancaire du paiement ou relevé de compte en ligne (p. ex., Mon dossier Service Canada).
- Pour l'assurance-emploi : relevé bancaire du paiement ou relevé de compte en ligne (p. ex., Mon dossier Service Canada)
- Pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées : lettre d'un chargé de cas, talon de paie ou relevé d'aide.
- Pour le programme Ontario au travail : lettre d'un chargé de cas, talon de paie ou relevé d'aide.

## Revenu de la conjointe ou du conjoint déclaré dans la Déclaration de revenus du Canada de 2021

### 950 Revenu brut total figurant à la ligne 15000 de la déclaration de revenus canadienne de 2021 de votre conjoint(e) :

Fractionnement du revenu de pension et Prestation universelle pour la garde d'enfants :

Si votre conjointe ou conjoint fractionne son revenu de pension et a indiqué un montant à la ligne 21000 de sa déclaration de revenus du Canada de 2021, soustrayez le montant inscrit à la ligne 21000 du montant inscrit à la ligne 15000. Entrez le montant ainsi obtenu ici. Si votre conjointe ou conjoint reçoit des prestations de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et a indiqué un montant à la ligne 11700 de sa déclaration de revenus du Canada de 2021, soustrayez le montant inscrit à la ligne 11700 du montant inscrit à la ligne 15000. Entrez le montant ainsi obtenu ici.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### 952 Cotisation au Régime de pensions du Canada de votre conjointe ou conjoint selon les lignes 30800 et 31000 :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**953 Cotisations d'assurance-emploi de votre conjointe ou conjoint selon la ligne 31200 :**

**954 Total de l'impôt exigible de votre conjointe ou conjoint selon la ligne 43500 :**

Si les lignes 42100 et/ou 42200 de la déclaration de revenus du Canada de 2021 de votre conjointe ou conjoint comportent un ou des montants, soustrayez ce ou ces montants de la ligne 43500. Inscrivez le montant ainsi obtenu ci-dessous.

**Revenus de toutes les autres sources**

Inscrivez le revenu non imposable gagné au Canada et tout revenu (imposable et non imposable) de votre conjointe ou conjoint provenant de sources étrangères non déclaré dans sa déclaration de revenu de 2021.

Inscrivez le montant en dollars seulement; N'indiquez pas les cents, et n'entrez pas de points ni de virgules. Si le montant n'est pas applicable ou est négatif, inscrivez un zéro (0).

**951 Tout le revenu de sources étrangères et le revenu non-imposable de sources canadiennes que votre conjointe ou conjoint a touchés en 2021 :**

Un revenu non imposable touché au Canada ou de source étrangère comprend :

- les revenus non déclarés à l'ARC et gagnés dans un pays autre que le Canada et non inscrits à la ligne 104 (p. ex. revenu d'emploi, locatif, intérêts, dividendes et gains en capital sur des placements)
- les pensions alimentaires pour enfants reçues
- les revenus gagnés dans une communauté des Premières Nations au Canada
- les gains à la loterie totalisant plus de 3 600 \$
- les dons et les montants reçus en héritage totalisant plus de 3 600 \$
- les indemnités d'assurance-vie
- les indemnités de grève versées par un syndicat
- les intérêts, les dividendes et les gains en capital sur des placements de comptes d'épargnes libres d'impôts peu importe la source initiale du revenu

Bien qu'ils ne soient pas assujettis à l'impôt, ces gains sont tout de même calculés dans le revenu aux fins de l'établissement de l'admissibilité à une bourse, à une subvention ou à un prêt du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, et ils doivent être inclus dans la demande. Vous pourriez avoir à confirmer ces montants.

Ne pas inclure :

- l'Allocation canadienne pour enfants
- la Prestation ontarienne pour enfants
- les remboursements de la taxe de vente harmonisée (TVH) ou de la taxe sur les produits et services (TPS)
- la prestation Trillium de l'Ontario
- l'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave

Documents requis :

Vous devez fournir le formulaire de vérification du revenu du conjoint 2022-2023 : revenu non imposable au Canada et revenu étranger dûment rempli et la documentation à l'appui requise si vous fréquentez un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada et que :

- votre conjointe ou conjoint n'a pas de numéro d'assurance sociale; ou
- votre conjointe ou conjoint a un numéro d'assurance sociale et a inscrit un montant égal ou supérieur à 15 000 \$ dans le champ « Tout le revenu de sources étrangères et le revenu non-imposable de sources canadiennes ».

Ce formulaire peut être imprimé à partir du site Web du RAFEO ([ontario.ca/rafeo](http://ontario.ca/rafeo)), dans la section « Formulaires ».

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## **Section F : Autorisations, déclarations et signatures de la conjointe ou du conjoint**

### **Collecte et utilisation de renseignements personnels**

Les renseignements personnels, notamment votre numéro d'assurance sociale (NAS), fournis dans la demande de la candidate ou du candidat et à l'octroi de l'aide financière, y compris les demandes déposées et de l'aide financière reçue auparavant, seront recueillis et utilisés par le ministère des Collèges et Universités (le Ministère) pour administrer et financer le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) et par Emploi et développement social Canada (EDSC) pour administrer et financer le Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Le Ministère et EDSC peuvent retenir les services d'autres parties pour entreprendre ces activités. Aux termes d'une entente conclue avec EDSC, le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) se sert des renseignements personnels vous concernant pour administrer le RAFEO et le PCAFE. Aux termes d'une entente avec le Ministère, l'établissement postsecondaire de la candidate ou du candidat et, sous réserve d'autorisation par le Ministère, ses agents qui administrent le RAFEO et ses vérificateurs, se servent des renseignements personnels vous concernant pour administrer le RAFEO et le PCAFE.

Par administration, on entend : déterminer l'admissibilité à l'aide financière; vérifier cette demande au RAFEO, notamment vérifier le montant et la nature de toute autre forme d'aide financière du gouvernement provincial ou fédéral; mettre à jour le profil RAFEO de la candidate ou du candidat; verser l'aide financière à la candidate ou au candidat; vérifier l'octroi d'aide financière, toute exemption de remboursement à la candidate ou au candidat et toute régularisation des prêts; déterminer s'il convient de convertir l'une quelconque des bourses ou subventions du candidat en prêts étudiants; étudier les demandes de réexamen des décisions sur l'aide financière, sur l'admissibilité à l'exemption de remboursement ou à la régularisation des prêts; vérifier le dossier de la candidate ou du candidat; évaluer et recouvrer les prêts, paiements excédentaires et remboursements; appliquer les dispositions des lois indiquées ci-dessous et les ententes entre la candidate ou le candidat et le Ministère et EDSC; et surveiller et vérifier les activités du CSNPE et de l'établissement postsecondaire de la candidate ou du candidat ou de ses agents autorisés pour veiller à ce qu'ils administrent les programmes comme il se doit. En outre, par administration des programmes par le Ministère et EDSC, on entend : la publication de l'information sur l'éducation postsecondaire et la formation, y compris l'administration, le financement des programmes d'aide aux étudiants et l'accessibilité aux études postsecondaires et aux moyens financiers pour y accéder; la planification, la prestation, l'évaluation ou la surveillance de la qualité et de l'amélioration de leur contenu et de leur prestation; y compris l'établissement et la surveillance du montant minimal d'aide financière aux étudiants que l'établissement postsecondaire de la candidate ou du candidat est tenue de fournir en vertu de la Garantie d'accès aux études, le cas échéant; la gestion du risque et des erreurs, la vérification et l'appréciation de la qualité; la réalisation d'inspections ou d'enquêtes; les recherches sur l'éducation postsecondaire et la formation, y compris tous les aspects de l'aide financière aux étudiants et de l'accessibilité aux études postsecondaires et la formation et les moyens financiers pour y accéder, dont l'élaboration d'indicateurs de rendement clés sur les taux globaux d'interruption de remboursement des prêts ontariens d'études de l'établissement postsecondaire de la candidate ou du candidat aux fins de l'évaluation ou de l'élaboration de programmes. Le Ministère peut également divulguer vos renseignements personnels à d'autres ministères de l'Ontario afin qu'ils mènent des études sur l'éducation postsecondaire pour son compte. Il se peut que vous receviez une invitation à participer à des sondages sur les études postsecondaires et la formation. Le financement comprend la planification, l'organisation et la prestation du financement des programmes.

Le Ministère recueille des renseignements personnels vous concernant en vertu de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M.19, aux Règlements de l'Ontario 70/17 et 282/13, à l'article 10.1 de la Loi sur l'administration financière, L.R.O. 1990, chap. F. 12, à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28, au *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*, DORS/95- 329 et au paragraphe 266.3(4) de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, dans leur version modifiée le cas échéant. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay ON P7B 6G9; 807 343-7260.

## **Autorisation de la conjointe ou du conjoint concernant la collecte indirecte et la divulgation de renseignements personnels (OBLIGATOIRE)**

- Je sais que l'information sur ce formulaire, y compris mes antécédents de résidence fournis par la candidate ou le candidat, constitue un élément nécessaire au calcul de tout octroi d'aide financière à la candidate ou au candidat. J'ai fourni des renseignements complets et exacts. J'aviserai par écrit le bureau d'aide financière de la candidate ou du candidat ou le Ministère de tout changement à ces renseignements. Je consens à ce que le Ministère se serve des renseignements personnels me concernant fournis dans le présent formulaire ou d'autres demandes RAFEO que la candidate ou le candidat pourrait soumettre ultérieurement pour l'administration et la mise en application d'une demande RAFEO que j'ai présentée ou présentée par ma conjointe ou mon conjoint ou mes enfants à charge.
- Je consens à ce que, jusqu'à ce que tous les remboursements de la candidate ou du candidat, notamment de ses prêts, de tout montant excédentaire d'aide financière reçu ou de tout autre montant exigé, soient évalués et acquittés, le Ministère recueille et échange, sans restriction, des renseignements personnels à mon sujet, qui sont utiles à l'administration et au financement du RAFEO et du PCAFE, auprès des instances suivantes: la candidate ou le candidat, EDSC, Agence du revenu du Canada (ARC), CSNPE, établissement postsecondaire de la candidate ou du candidat et ses vérificateurs et agents d'administration financière autorisés et leurs vérificateurs, organismes cités dans le présent formulaire de demande et autres personnes ou organismes, y compris les organismes gouvernementaux au Canada et à l'étranger, susceptibles d'avoir des renseignements sur mes sources de revenu ou ma résidence; d'autres parties retenues par le Ministère pour administrer et financer le RAFEO, sous-traitants et vérificateurs de EDS, le ministère des Finances de l'Ontario et agences de recouvrement exploitées ou retenues par les gouvernements fédéral ou provinciaux.
- Je sais que les renseignements personnels me concernant fournis dans des demandes RAFEO que pourrait soumettre ultérieurement la candidate ou le candidat seront eux aussi utilisés et divulgués conformément au point ci-dessus.
- J'ai informé mes personnes à charge âgées de 16 ans ou plus que j'ai fourni des renseignements personnels partiels à leur sujet sur cette demande. Je leur ai fait voir cette section et j'ai obtenu leur consentement à la divulgation et à l'utilisation de renseignements personnels partiels pour l'administration et le financement du RAFEO.
- Je sais que les renseignements personnels que je fournis relativement à cette demande ou à toute demande future de la candidate ou du candidat sont accessibles à la candidate ou au candidat. D'autres renseignements personnels relatifs à une réévaluation ou à un appel lui seront divulgués ainsi qu'à toute personne autorisée par la candidate ou le candidat à recevoir tous les renseignements contenus dans son dossier du RAFEO.
- Je sais que je peux retirer tout consentement requis que j'ai donné concernant une année scolaire pour laquelle la candidate ou le candidat n'a pas reçu d'aide financière en écrivant à le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189, Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9, en tout temps avant que la candidate ou le candidat accepte l'attribution d'une aide financière. Je sais que je ne peux pas retirer mon consentement relativement à une année scolaire pour laquelle la candidate ou le candidat a reçu de l'aide financière. Je comprends que le retrait de tout consentement requis aura des répercussions sur l'admissibilité de la candidate ou du candidat à l'aide financière du RAFEO ainsi que sur la nature et le montant d'aide financière du RAFEO.

Suite à la page suivante

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Autorisations, déclarations et signature de la conjointe ou du conjoint (suite)

J'ai lu et compris toutes les parties de la présente section, y compris l'avis concernant la collecte, l'usage et la divulgation de mes renseignements personnels, et ma signature atteste mes consentements à la collecte indirecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels me concernant et que ma déclaration est complète et véridique.

**960 Signature de la conjointe ou du conjoint :**

**Date :**

Jour Mois Année

--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Autorisation de la conjointe ou du conjoint pour la collecte et la divulgation indirectes de renseignements provenant des déclarations de revenus (OBLIGATOIRE)

J'autorise l'Agence du revenu du Canada (ARC) à divulguer au Ministère mes renseignements personnels et financiers tirés de ses dossiers d'impôt (les « renseignements »). Ces renseignements ne seront utilisés que pour déterminer l'admissibilité de la candidate ou du candidat à l'aide financière du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et recouvrer les trop-perçus. Le Ministère ne divulguera pas les renseignements à quelque personne ou organisme que ce soit, sans mon consentement écrit, sauf à la candidate ou au candidat ou lorsque la loi l'autorise ou l'exige. Le Ministère administre le RAFEO en vertu de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M.19, aux Règlements de l'Ontario 70/17 et 282/13, à l'article 10.1 de la *Loi sur l'administration financière*, L.R.O. 1990, chap. F. 12, à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28, au *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*, DORS/95-329 et au paragraphe 266.3(4) de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, dans leur version modifiée le cas échéant. La présente autorisation est valide pour les années d'imposition de 2021 et 2022 et 2023 et pour toute année d'imposition ultérieure pour laquelle une aide financière est demandée et mes renseignements sont requis.

**961 Signature de la conjointe ou du conjoint :**

**Date :**

Jour Mois Année

--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--